

SIXTEENTH MEETING

*Held at Lake Success, New York
on Friday, 8 July 1949, at 2.30 p.m.*

President: Mr. R. GARREAU (France).

Present: The representatives of the following countries: Australia, Belgium, China, France, Iraq, Mexico, New Zealand, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

28. Examination of annual reports on the administration of Trust Territories (continued)

TRUST TERRITORY OF THE PACIFIC ISLANDS, FIRST REPORT (T/329 AND T/359)

Mr. SAYRE (United States of America) called the attention of the Council to the very special nature of the Trust Territory of the Pacific Islands, which was due to the immense distances between the various groups of component islands. For example, Tobi Island in the extreme west of the Carolines and Mili Island in the extreme east of the Marshalls were about 2,700 miles apart. The Territory covered an area of about 3 million square miles, while its population numbered only about 53,000 and was widely scattered among some 64 island groups. Because of such geographic conditions, the question of communications assumed unique importance, for the life of the Territory was directly dependent on communications both with regard to the supply of vital foodstuffs and to the progress of the population in the economic, political, social and cultural fields. Shipping and aviation were the chief means of communication.

Moreover, the islands differed very greatly in their physical characteristics: some were large, some tiny; some were volcanic in origin and were rugged and steep; some had considerable areas of arable land; some were coral atolls; some had several thousand inhabitants, while others had only a few dozen. In addition, because of distances,

SEIZIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le vendredi 8 juillet 1949, à 14 h. 30.*

Président: M. R. GARREAU (France).

Présents: Les représentants des pays suivants: Australie, Belgique, Chine, France, Irak, Mexique, Nouvelle-Zélande, Philippines, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

28. Examen des rapports annuels sur l'administration des Territoires sous tutelle (suite)

TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ÎLES DU PACIFIQUE, PREMIER RAPPORT (A/329 ET T/359)

M. SAYRE (Etats-Unis d'Amérique) appelle l'attention des membres du Conseil sur la nature très particulière du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, due aux distances considérables qui séparent les différents groupes d'îles qui le composent; par exemple, l'île de Tobi, la plus occidentale des Carolines, et l'île de Mili, la plus à l'est des Marshall, sont distantes d'environ 4.000 kilomètres; la superficie totale de la zone du Territoire est d'environ 7.500.000 kilomètres carrés, alors que la population compte seulement 53.000 habitants, disséminés sur environ 64 groupes d'îles. Par suite de telles conditions géographiques, la question des communications est d'une importance capitale, car la vie du Territoire en dépend directement, tant du point de vue de l'approvisionnement en denrées de première nécessité qu'en ce qui concerne les progrès de la population dans les domaines économique, politique, social et culturel. Les communications se font essentiellement par mer et par air.

D'autre part, les îles présentent des caractères physiques très différents: les unes sont étendues, les autres minuscules; les unes sont d'origine volcanique avec un relief tourmenté et escarpé, ou bien possèdent des étendues importantes de terres cultivables; les autres sont des atolls coralliens. Certaines comptent plusieurs milliers d'habitants,

there was a wide diversity in languages, ways of living and thought so that every island presented its own individual problem and it was therefore impossible to generalize when considering the condition of the Territory as a whole.

Nevertheless the inhabitants all had the common characteristic of being likeable. In general they remained kindly, patient and tolerant of new ideas introduced into their territory by successive occupying Powers. They were alert and of great promise.

In taking over the administration of that area, the United States sought no financial gain or advantage for itself or its nationals. Colonial exploitation was incompatible with the principles of the Trusteeship System. On the contrary, everything possible was done to help the inhabitants to improve their conditions and to assert their dignity as human beings.

That task was under the direction of Admiral Radford, the High Commissioner of the Administering Authority, and especially his deputy, Rear Admiral Fiske who had come specially to Lake Success as the special representative for the Territory, in order to take part in the Council's discussions.

At the invitation of the President, Rear Admiral Fiske, special representative of the Administering Authority of the Trust Territory of the Pacific Islands, took his place at the Council table.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) explained that the total area contained within the perimeter of the Territory was approximately equal to the area of the United States but that the land surface was only about 687 square miles. Moreover, of the 96 component island groups only 64 were permanently inhabited. All those islands could be divided into two categories: the low islands which were of coral and which included all the Marshall archipelago and part of the Caroline archipelago, and the high islands which made up the rest of the Carolines and all the Marianas archipelago. The latter were formed by the highest peaks of a submarine volcanic ridge which extended from Japan south and southwest to the western part of New Guinea with a branch to the east which constituted the Eastern Carolines. Directly east of the ridge there was a series of abyssal ocean deeps some of which went down 30,000 feet.

The climate of the area was tropical, warm and humid, with heavy rainfalls which often exceeded 100 inches a year.

For the most part, the population lived in the seven principal island groups, namely, Saipan, Palau, Yap, Truk, Ponape, Kusaie and Majuro. In most island groups the people were relatively non-gregarious and lived in settlements scattered mainly along the coast. The density of the population did not present a serious problem for the time being; however, since the life span was now longer and the birth-rate was higher, and since the population of each island was largely dependent on local agricultural products, the Administering Authority would probably in a few years have to consider transferring parts of the population because of the shortage of arable land, particularly in the Eastern Carolines. On the other hand, Ponape, Truk, the

d'autres à peine quelques dizaines. De plus, du fait de l'éloignement, il existe une grande diversité de langues et de modes de vie et de pensée, si bien qu'il n'y a pas une île qui ne pose un problème particulier, ce qui rend impossible toute généralisation dans l'examen de la situation du Territoire tout entier.

Tous les habitants ont, néanmoins, une qualité en commun: ils sont sympathiques. En général, ils sont aimables, patients et tolérants à l'égard des idées nouvelles qu'ont apportées les occupants qui se sont succédés sur leur territoire. Ils ont l'esprit éveillé et permettent de grands espoirs.

En assumant l'administration de cette région, les Etats-Unis ne recherchent aucun avantage ni profit pour eux-mêmes, ou pour leurs citoyens. L'exploitation des populations coloniales est incompatible avec les principes du Régime de tutelle. Il s'agit, au contraire, de s'efforcer par tous les moyens d'aider les autochtones à éléver leur position et à affirmer leur dignité humaine.

Cette tâche incombe à l'amiral Radford, Haut-Commissaire de l'Autorité chargée de l'administration, et surtout à son adjoint, le contre-amiral Fiske, qui est venu tout spécialement à Lake Success, en qualité de représentant spécial pour le Territoire, afin de prendre part aux délibérations du Conseil.

Sur l'invitation du Président, le contre-amiral Fiske, représentant spécial de l'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, prend place à la table du Conseil.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) explique que le Territoire a une étendue à peu près égale à celle des Etats-Unis, mais que la superficie des terres émergées n'est que de 1.750 kilomètres carrés environ. De plus, sur les 96 groupes d'îles qui le composent, 64 seulement sont habités de façon permanente. Toutes ces îles se divisent en deux catégories: les îles basses, de formation corallienne, qui composent la totalité de l'archipel des Marshall et une partie de celui des Carolines, et les îles hautes qui forment le reste de l'archipel des Carolines et la totalité de l'archipel des Mariannes; ces dernières sont constituées par les plus hauts sommets d'une chaîne volcanique immergée qui s'étend depuis le Japon en direction du sud, puis du sud-ouest, jusqu'à vers la partie occidentale de la Nouvelle-Guinée, avec une ramifications vers l'est, qui constitue les Carolines orientales. Immédiatement à l'est de cette chaîne se trouvent une série de fosses abyssales dont certaines atteignent des profondeurs de plus de 9.000 mètres.

Le climat de cette région est tropical, chaud et humide, avec de fortes chutes de pluie dépassant souvent 2 m. 50 par an.

La population vit, en grande partie, sur les sept groupes d'îles principaux, à savoir: Saipan, les Palau, Yap, Truk, Ponapé, Kusaie et Majuro. Dans la plupart des groupes d'îles, la population, qui est relativement peu grégaire, vit en petits groupes disséminés principalement le long de la côte, et se présente le plus souvent sous forme de groupements relativement indépendants les uns des autres. La densité du peuplement ne pose pas de problème sérieux pour l'instant; toutefois, la longévité et le taux des naissances ayant augmenté, et la population de chaque île vivant surtout de la production agricole locale, l'Autorité chargée de l'administration se verra vraisemblablement contrainte, d'ici quelques années, d'envisager des

Palaus and the Marianas could easily support tens of thousands of additional inhabitants.

Isolation had produced rather marked local differences in physical characteristics, language and customs. There were at least eight cultural groups, each with its own language. In spite of movements of some parts of the population or their presence in groups other than their own, there was in each group a strong tendency to preserve its own cultural identity to an extent which closely approximated a national consciousness.

The population of the Territory was considered to have sprung from some inhabitants of the islands of the Malay Archipelago some of whom, before the Christian era, had migrated apparently voluntarily, while others might have been carried eastward by the winds or the marine currents prevailing in that area of the Pacific. In addition the Territory had successively been under the domination of the Spaniards, the Germans and the Japanese within a relatively short period, a situation which implied that different laws had been applied and conflicting and often diametrically opposed philosophies and ideals had held sway. As a result the Administering Authority had found a particularly confused situation when it had occupied the Territory. The idea of developing enterprises for income had been neglected and dependence on foreign nationals developed. Repatriation of the Orientals had left an economic vacuum. Virtually any generalization concerning the people and conditions in the area had exceptions. Although some elements of the population had succeeded in absorbing many aspects of modern civilization to a considerable extent, the economic and social life in general was still based on a system of clans and families, each group being generally self-sufficient.

During their occupation, the Japanese had taken over the management and working of the best lands, to the detriment of local agriculture, to which the indigenous population resorted only in order to ensure a minimum living subsistence. Thus the Administering Authority had encountered numerous difficulties and a disconcerted indigenous population when it had attempted to revive interest in industrial crops and to rehabilitate neglected plantations. In that connexion, intensive efforts had been made by the Administering Authority to combat pests and insects such as the coconut beetle and the giant snail, which were harmful to agriculture.

Educational problems were legion. Japanese was the *lingua franca* in the islands and there were no textbooks in the native tongues. Moreover, most of the schools had been destroyed by the war so that the Administering Authority had been forced to build from the bottom up by reconstructing the schools, training a teaching staff, preparing textbooks and devising a suitable curriculum.

As to transport, the islanders had before the war used outrigger canoes which gave them great freedom of movement. After the war, there was isolation, because practically all of the canoes had been destroyed. The Administration was meeting that problem by making available to the people

transferts de population, car il existe une pénurie de terres arables, notamment dans les Carolines orientales. Par contre, Ponapé, Truk, les Palaus et les Mariannes pourraient fort aisément nourrir des dizaines de milliers d'habitants de plus.

L'isolement a eu pour conséquence des différences locales assez marquées dans l'aspect physique, la langue et les coutumes. Il y a au moins huit groupes culturels de langue différente. Malgré le déplacement de certains éléments de la population, ou leur présence dans des groupes différents du leur, il existe une forte tendance à la préservation de chaque unité culturelle qui est très proche d'une conscience nationale.

La population actuelle du Territoire aurait pour origine la migration, avant l'ère chrétienne, de certains habitants des îles de la Malaisie dont une partie aurait fait le voyage volontairement, tandis que d'autres auraient été entraînés vers l'est, à la dérive, par les vents ou les courants marins dominants de cette région du Pacifique. Par ailleurs, le Territoire a été successivement dominé par les Espagnols, les Allemands et les Japonais, au cours d'une période relativement courte, ce qui sous-entend l'application de lois différentes et l'influence de philosophies et de conceptions parfois diamétralement opposées, si bien que l'Autorité chargée de l'administration a trouvé une situation particulièrement confuse au moment où elle a occupé le Territoire. L'idée de créer des entreprises comme sources de revenus a été laissée de côté par la population qui s'est mise à dépendre de plus en plus des étrangers. Le rapatriement des Orientaux a laissé un vide économique. En pratique, toute généralisation concernant les habitants de cette région et les conditions qui y règnent comporte des exceptions. Bien que certains éléments de la population aient pu assimiler, dans une large mesure, maints aspects de la civilisation moderne, l'ensemble de la vie économique et sociale repose encore sur une organisation en clans et en familles, chaque groupe se suffisant généralement à lui-même.

Au cours de leur occupation, les Japonais ont assumé eux-mêmes la gestion et l'exploitation des meilleures terres, au détriment de l'agriculture locale, à laquelle les indigènes ne se sont plus consacrés que pour s'assurer un minimum vital. C'est ainsi que l'Autorité chargée de l'administration s'est heurtée à maintes difficultés et s'est trouvée devant une population autochtone désorientée lorsqu'elle a voulu faire renaitre chez celle-ci l'intérêt pour les cultures industrielles et lorsqu'elle a voulu remettre en valeur les plantations négligées. Dans ce domaine, d'immenses efforts ont été déployés par l'Autorité chargée de l'administration pour lutter contre les insectes et les bêtes nuisibles pour l'agriculture, tels que l'orycte du cocotier et l'escargot géant.

La question de l'enseignement a posé de nombreux problèmes. Le japonais était la langue commune et il n'existe aucun livre scolaire en vernaculaire. De plus, la plupart des écoles ont été détruites par la guerre, si bien que l'Autorité chargée de l'administration a dû commencer par le commencement, reconstruire les écoles, former un personnel enseignant, éditer des manuels scolaires et mettre au point un programme d'études.

En ce qui concerne les transports, les autochtones utilisaient, avant la guerre, les canots à pagaies et jouissaient d'une grande liberté de mouvement. Après la guerre, ils se sont trouvés isolés car presque tous leurs canots étaient détruits. L'Administration résout le problème en

various surplus navy hulls at a nominal cost and by encouraging them to construct native canoes.

Public health had received major attention from the Administering Authority because a considerable part of the population had been suffering from many infectious diseases, skin infections and tuberculosis. A leprosarium had been constructed and the incidence of yaws reduced from an estimated 90 per cent to 5 per cent. The level of public health had been vastly improved.

The special representative stated that the Administering Authority had attempted to present a full and frank report on the conditions in the Trust Territory¹, and he invited the members of the Council to ask questions on matters not entirely clear.

Political advancement

The CHAIRMAN thanked the special representative for his interesting statement, and invited the members of the Council to proceed to the examination of document T/359, containing the written answers to the questions which had been put to the administering Authority.

Mr. KHALIDY (Iraq) referred to the reply to question 13 and asked the special representative to explain the difference between the military government and the civil administration of the Territory. He also wished to know when the transfer of the entire administration of the Territory to the civil authorities was contemplated.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) pointed out that the government of the Territory set up under the Charter and the Trusteeship Agreement was a civil government. For practical reasons, certain naval officers or officials who had been on the spot had been retained in their posts. Moreover, the naval services supplied personnel, ships and planes to the civil authority, and assisted it in supplying the Territory. The task had been assigned to the Navy on an interim basis, and the Administering Authority was considering the future system of administration.

In reply to another question, by Mr. KHALIDY (Iraq), Rear Admiral Fiske (Special representative for the Pacific Islands) pointed out that the executive department of the Administering Authority was currently examining the draft organic law which would be put into effect in the Territory.

Mr. NORIEGA (Mexico) wished to congratulate the United States delegation on the clarity and logical plan of the report on the Trust Territory of the Pacific Islands, and also on the explanations contained in the document T/359. The Mexican delegation appreciated, in particular, the considerable efforts made by the Administering Authority in the fields of education and public health.

¹ See *Information on the Trust Territory of the Pacific Islands transmitted by the United States to the Secretary-General of the United Nations pursuant to Article 88 of the Charter*, prepared by the Navy Department, Washington, D. C., July, 1948 (OPNAV-P22-100E).

mettant à la disposition de la population, à un prix minime, des embarcations diverses provenant des surplus de la marine, et en encourageant la construction de canots indigènes.

L'Autorité chargée de l'administration a attaché une importance particulière à la question de la santé publique, car une proportion importante de la population souffrait de maintes maladies infectieuses, de dermites et de tuberculose. Une léproserie a été construite et la proportion d'indigènes atteints de pian est tombée de 90 pour 100 environ à 5 pour 100. Le niveau de la santé publique a été considérablement relevé.

Le représentant spécial déclare que l'Autorité chargée de l'administration s'est efforcée de présenter un rapport sincère et complet sur les conditions qui règnent dans le Territoire¹ et il invite les membres du Conseil à lui poser des questions sur les points qui ne leur paraissent pas clairs.

Progrès politique

Le PRÉSIDENT remercie le représentant spécial pour son intéressant exposé et invite les membres du Conseil à passer à l'examen du document T/359 contenant les réponses écrites de l'Autorité chargée de l'administration aux questions qui lui ont été posées.

M. KHALIDY (Irak) se réfère à la réponse à la question 13 et demande au représentant spécial de préciser la différence qui existe entre le gouvernement militaire et l'administration civile du Territoire. Le représentant de l'Irak aimerait aussi savoir quand on envisage de transférer intégralement l'administration du Territoire aux autorités civiles.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) précise que le gouvernement du Territoire institué conformément à la Charte et à l'Accord de tutelle est un gouvernement civil mais que, pour des raisons d'ordre pratique, certains officiers ou fonctionnaires de la marine, qui se trouvaient sur place, ont été maintenus en fonction. De plus, les services de la marine fournissent du personnel, des bateaux et des avions à l'autorité civile, et l'aident dans le ravitaillement du Territoire. Cette tâche a été confiée à la marine à titre provisoire et l'Autorité chargée de l'administration est en train d'élaborer le système futur d'administration.

En réponse à une nouvelle question de M. KHALIDY (Irak), le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) indique que les organes exécutifs de l'Autorité chargée de l'administration examinent actuellement le projet de loi organique qui sera mis en vigueur pour le Territoire.

M. NORIEGA (Mexique) tient à féliciter la délégation des Etats-Unis pour la clarté et la composition logique du rapport relatif au Territoire des îles du Pacifique, ainsi que pour les explications contenues dans le document T/359. La délégation du Mexique apprécie, notamment, les efforts considérables déployés par l'Autorité chargée de l'administration dans les domaines de l'instruction et de la santé publique.

¹ Voir *Information on the Trust Territory of the Pacific Islands transmitted by the United States to the Secretary-General of the United Nations pursuant to Article 88 of the Charter*, préparé par le Département de la Marine, Washington, juillet, 1948 (OPNAV-P22-100E). (Document non traduit.)

With regard to the reply to question 5, which mentioned the existence of eight distinct cultural groups, Mr. Noriega wondered if the Administering Authority intended to use education as a means for creating among the indigenous population the feeling that it belonged to a single community composed of those eight groups.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) stressed the fact that such a policy was a long-range programme. The Administering Authority expected that, through education, teachers and students would eventually understand the need for the various groups to be united and that they would at the same time become familiar with the English language and with modern political terminology. Moreover, the Administering Authority encouraged the participation of the local population in the administration and management of the municipalities, and in regional bodies, particularly in the Palau and Marshall Islands, where there were councils representing groups of municipalities, or meetings of clan leaders, who attended in an advisory capacity and examined, together with the administrators of civil affairs, questions concerning the community.

Mr. RYCKMANS (Belgium) drew attention to question 23, put by his delegation (T/359). The purpose of that question was to ascertain how the Administering Authority could conciliate two policies as different as those described in paragraphs 21 and 26 respectively of the annual report. It was stated in paragraph 21 that local governments should be patterned, as far as possible, on the political-social institutions which the indigenous inhabitants had evolved for themselves; on the other hand, in paragraph 26, it was stated that in January 1947 the military governor had decreed that the local government should reflect, as faithfully as possible, United States concepts. There seemed to be a fundamental contradiction between those two conceptions. It would therefore be interesting to know if they existed together or if the second, enunciated in January 1947, indicated a change in the policy of the Administering Authority.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) explained that the Administering Authority tried to pattern the political philosophy of its administration on the institutions which the inhabitants of the Territory had evolved for themselves, at least until they had learned the conceptions and functioning of western political institutions. A continual evolution was therefore taking place, the purpose of which was to promote and develop an autonomous and representative form of government, which would be offered to the inhabitants of the Territory, after more or less extensive instruction, during which care would be taken not to offend them by an immediate and total rejection of their traditional institutions. It was quite possible to teach the indigenous inhabitants the political conceptions of modern democracies and make them apply those conceptions progressively, while respecting to a great extent their own political and social institutions.

In illustration of his argument, the special representative explained how the municipalities, which represented the essential form of local govern-

A propos de la réponse à la question 5, qui mentionne l'existence de huit groupes culturels distincts, M. Noriega désirerait savoir si l'intention de l'Autorité chargée de l'administration est d'avoir recours à l'enseignement pour faire naître, chez la population autochtone, le sentiment qu'elle appartient à une même communauté se composant de ces huit groupes.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) souligne qu'une telle politique est celle d'un programme à long terme. L'Autorité chargée de l'administration escompte effectivement que, par le moyen de l'enseignement, maîtres et élèves arriveront à comprendre la nécessité d'une association des divers groupes, en même temps qu'ils se familiariseront avec la langue anglaise et la terminologie politique moderne. Par ailleurs, l'Autorité chargée de l'administration encourage la participation de la population locale à l'administration et à la gestion des municipalités et aux organismes régionaux, notamment aux îles Palau et aux îles Marshall, où il existe des conseils représentant des groupes de municipalités, ou des réunions de chefs de clans, qui ont voix consultative et examinent, en commun avec les administrateurs des affaires civiles, les questions intéressant la communauté.

M. RYCKMANS (Belgique) attire l'attention sur la question 23, posée par sa délégation (T/359). Le but de cette question était de savoir comment l'Autorité chargée de l'administration peut concilier deux politiques aussi différentes que celles qui sont exposées, respectivement, aux paragraphes 21 et 26 du rapport annuel. En effet, il est dit au paragraphe 21 que les gouvernements locaux doivent s'inspirer, dans toute la mesure du possible, des institutions politico-sociales que les autochtones se sont données eux-mêmes; d'autre part, au paragraphe 26, il est dit qu'en janvier 1947, le gouverneur militaire a décreté que le gouvernement local doit refléter, le plus fidèlement possible, les conceptions américaines. Il semble qu'il y ait entre ces deux conceptions, une contradiction fondamentale. Il serait donc intéressant de savoir si elles sont concomitantes ou si la seconde, énoncée en janvier 1947, indique une modification de la politique de l'Autorité chargée de l'administration.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) explique que l'Autorité chargée de l'administration s'efforce de modeler la philosophie politique de son administration sur les institutions que les habitants du territoire se sont données, tout au moins jusqu'à ce qu'ils aient assimilé les conceptions et le fonctionnement des institutions politiques occidentales. On doit donc assister à une évolution continue, ayant pour but de favoriser et de développer une forme de gouvernement autonome et représentatif, qui sera offerte aux habitants du Territoire à la suite d'une éducation plus ou moins longue, au cours de laquelle on évitera de les offenser par un abandon immédiat et total de leurs institutions traditionnelles. On peut très bien enseigner aux autochtones les conceptions politiques des démocraties modernes et les leur faire appliquer progressivement, tout en respectant dans une grande mesure leurs propres institutions politiques et sociales.

Pour illustrer sa thèse, le représentant spécial explique comment on procède, dans le Territoire sous tutelle, à la constitution des municipalités,

ment, were constituted in the Trust Territory. The population was asked to choose those of its members whom it wished to see in public office. To that end, the inhabitants held elections, according to a more or less primitive method, or they appointed the leader of a clan or the accepted representative of several clans, or else they asked the civil administrator to name the person he judged most qualified (in that case, the administrator usually named the most outstanding leader of the community).

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics) asked the special representative to define the terms of the reply to question 5 (T/359). In particular, what was meant by the word "racial", when used in relation to "racial prides and traditions" of each of the eight ethnological and cultural groups which composed the population of the Territory? Could the Administering Authority transmit to the Trusteeship Council copies of ethnological studies which, it appeared, had recently been made?

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) explained that the adjective "racial" referred both to the word "prides" and to the word "traditions". It was clear that it was not a question of races so much as of cultural groups, which had very little or no contact with each other because of the great distances which separated the islands on which they were settled.

Certain anthropological studies had been made or were being made. The Administering Authority had copies of those studies; it should be possible to furnish the Council, if it so desired, with copies.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics) noted from the special representative's reply that the expression "racial prides and traditions" really meant "local prides and traditions". It would in fact be difficult to speak of racial differences, since all the inhabitants of the Territory belonged more or less to the same race. It was therefore a question of "local prides and traditions", which had developed because each group lived practically isolated from the other groups.

The special representative had stated that each of the eight groups had a distinct culture, which had resulted in certain differences of tradition and had developed a national feeling in each group. Would it be possible for the special representative to give an even partial illustration of the different traditions and customs of the eight groups, not only from the cultural point of view, but also from the political point of view, in order to show how they differed as well as their common features?

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) remarked that the question put by the USSR representative was very far-reaching and required exhaustive study. He did not have the necessary information which would enable him to reply immediately, but would prepare an analysis on that point and submit it to the Council at a later date.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics) after thanking the special representative

qui représentent la forme essentielle de gouvernement local. La population est invitée à choisir ceux de ses membres qu'elle désire voir occuper des fonctions publiques; pour ce faire, les habitants ont recours à des élections, selon une procédure plus ou moins primitive, ou bien ils désignent le chef d'un clan ou le représentant agréé de plusieurs clans, ou bien ils demandent à l'administrateur civil de nommer le personnage qu'il juge le plus qualifié (dans ce cas, l'administrateur nomme généralement l'homme le plus éminent de la communauté).

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande au représentant spécial de préciser les termes de la réponse à la question 5 (T/359). Notamment, que faut-il entendre par le mot "raciales", lorsqu'on parle de "la fierté et les traditions raciales" de chacun des huit groupes ethniques et culturels qui composent la population du Territoire? A ce sujet, est-ce que l'Autorité chargée de l'administration pourrait communiquer au Conseil de tutelle des exemplaires des études ethniques qui, semble-t-il, ont été faites récemment?

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) explique que le qualificatif "raciales" s'applique à la fois aux mots "fierté" et "traditions"; il est évident qu'il ne s'agit pas tellement de races, mais plus exactement de groupes culturels, n'ayant entre eux que peu ou pas de contacts, étant données les grandes distances qui séparent les îles où ils sont établis.

Certaines études anthropologiques ont été effectuées ou sont en cours de réalisation. L'Autorité chargée de l'administration en possède des exemplaires; il devrait être possible d'en procurer au Conseil s'il le désire.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) constate, d'après la réponse du représentant spécial, que l'expression "fierté et traditions raciales" signifie réellement "fierté et traditions locales"; il serait, en effet, difficile de parler de différences raciales, car tous les habitants du Territoire appartiennent plus ou moins à la même race. On est donc en présence de "fierté et traditions locales", qui se sont développées parce que chaque groupe vit pratiquement isolé des autres.

Le représentant spécial a fait remarquer que chacun des huit groupes possède une culture particulière, ce qui a entraîné certaines différences dans les traditions et a développé une sorte de sentiment national dans chaque groupe. Serait-il possible au représentant spécial de donner une illustration, même partielle, des différentes traditions et coutumes des huit groupes, non seulement du point de vue culturel, mais aussi du point de vue politique, pour montrer leurs différences comme leurs points communs?

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) fait observer que la question posée par le représentant de l'URSS est très vaste et demande une étude approfondie; il ne possède pas les éléments nécessaires pour y répondre immédiatement, mais il se fera un devoir de préparer une analyse sur ce point et de la présenter ultérieurement au Conseil.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) remercie le représentant spé-

for his offer, asked him whether he was in a position to say if some of the traditions of the eight groups might tend to prevent the establishment of a political administration common to those groups, which could then be considered a political entity. Were some of the traditions opposed to the merging of the various elements of the population for the purpose of setting up common political organs?

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) thought that there were certain obstacles which might delay the integration of all the inhabitants of the Territory into a national union. For example, the population of Yap had strong local pride and a marked tendency to oppose any foreign influence, not by force but by a kind of mental resistance. For that reason, they had been relatively slow in accepting or asking for education, or in responding to the suggestions of the Administering Authority in the political field. Similar difficulties were found in a lesser degree in the other groups. Nevertheless, the Administering Authority was certain that such obstacles would be overcome without too much difficulty as the educational system and the influence of civil affairs officers became more widespread.

Another deterrent was the contempt or even hostility which the population of one island sometimes showed towards the population of another region. That hostility did not take any physical form, but was rather a state of mind. For example, the Micronesians were suspicious of any initiative taken by the Chamorros, who formed the population of the Marianas. That was explained by the fact that the people of the Marianas had, for over three hundred years, been under the influence of foreign seafarers while the Micronesians had had little experience in a money economy.

Most of the obstacles standing in the way of integrating the indigenous population as a whole in political or social organs were therefore of a psychological nature. It was hoped that they would soon disappear thanks to the educational progress, which was making great strides, and to the political progress which was being made as a result of the setting up of municipal administrative bodies and district assemblies, such as the Palau Council and the proposed council of the Marshall Islands. It was therefore hoped that, in the near future, advisory legislative bodies formed entirely of indigenous inhabitants could be set up in each of the five administrative districts. When that had been achieved, the populations would appreciate the advantages of area organization, the administration of which would be entirely entrusted to them.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics), recalling that the population was divided into eight cultural groups, asked the special representative to explain the composition of the five administrative districts.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) explained that the five ad-

cial de l'intention qu'il vient de manifester et lui demande ensuite s'il serait en mesure d'expliquer immédiatement si, parmi les traditions qui existent dans chacun des huit groupes, il en est qui soient de nature à mettre obstacle à l'établissement d'une administration politique commune de ces huit groupes, qui seraient alors considérés comme une entité politique. Certaines traditions s'opposeraient-elles à la fusion des divers éléments de la population en vue de la création d'organes politiques communs?

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) pense qu'il existe certains obstacles de nature à retarder une intégration de tous les habitants du Territoire dans une unité ayant un caractère national. Par exemple, la population de Yap a une fierté locale très développée et une tendance très nette à s'opposer, non par la force, mais par une sorte de résistance mentale, à toute influence étrangère; c'est ainsi qu'elle s'est montrée peu enclue à accepter ou à solliciter les bienfaits de l'instruction, ou à répondre aux suggestions de l'Autorité chargée de l'administration dans le domaine politique. On rencontre de telles difficultés, bien qu'à un degré moindre, dans les autres groupes. Malgré tout, l'Autorité chargée de l'administration est convaincue que tous les obstacles de ce genre seront surmontés sans trop de difficulté à mesure que l'éducation se répandra et que l'influence des fonctionnaires de l'administration civile se fera sentir plus nettement.

Un autre obstacle se dresse, que l'on pourrait qualifier de "xénophobie": la population d'une île éprouve parfois un certain mépris ou même de l'hostilité pour la population d'une autre région; cette hostilité ne revêt jamais un caractère physique, ce n'est qu'une attitude morale. Par exemple, les Micronésiens sont très méfiants à l'égard des initiatives prises par les Chamorros, qui constituent la population des Mariannes; cela s'explique par le fait que les Mariannes sont, depuis plus de trois cents ans, sous l'influence des navigateurs étrangers, alors que les Micronésiens n'ont que peu d'expérience d'une économie basée sur la monnaie.

La plupart des obstacles s'opposant à une intégration de l'ensemble des autochtones dans des organes politiques ou sociaux sont donc de caractère psychologique; on peut espérer qu'ils disparaîtront rapidement grâce aux progrès de l'éducation, qui s'accusent de plus en plus, et aux progrès politiques, qui se dessinent actuellement à la suite de la création des administrations municipales et des assemblées de districts, telles que le Conseil des Palau et le conseil qu'on envisage pour les îles Marshall. On peut donc espérer parvenir dans un avenir très prochain à créer des organes législatifs consultatifs, composés uniquement d'autochtones, dans chacun des cinq districts administratifs; lorsque ce but aura été atteint, les populations pourront se rendre compte des avantages d'une administration d'ensemble, dont le fonctionnement leur sera intégralement confié.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelant que la population est répartie en huit groupes culturels, demande au représentant spécial de préciser comment sont composés les cinq districts administratifs.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) explique que les cinq

ministrative districts were divided in the following manner:

(1) the Northern Marianas, which was composed of one cultural group; (2) the district of the Western Carolines, composed of the Yapese and the Palauan cultural groups; (3) the district of Truk, composed of a single cultural group; (4) the district of Ponape, composed of three cultural groups, namely, the inhabitants of Ponape, those of Kusaie and the Polynesians; and (5) the district of the Marshall Islands, composed of a single cultural group.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics) drew attention to paragraphs 3 and 10 on page 118 of the annual report. Those paragraphs, as well as the second paragraph of the reply to question 1 (T/359) prompted the USSR representative to ask for additional details on the functions entrusted to tribes and clans. Was there a council of chiefs or a council of elders? What were the relationships between members of a tribe or clan? Were the posts to which the representatives of the indigenous inhabitants were elected within the tribes or clans, or within the municipality?

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) explained that tribes or clans were family organizations. The people composing a clan were all related to each other; the main difference between a clan and a tribe was that the latter generally consisted of a number of clans. In a municipality or on an island several clans generally lived side by side. When a municipality was composed of several clans, certain public functions, such as division of work, fishing, canoe building, food supplies, sanitation, etc. could be divided among the different clans, each clan being entrusted with one specific question. Paragraph 10, cited by the Soviet Union representative, meant that local customs would not be interfered with by the civil administrator, except that the chief of the municipality would be held responsible for its functioning properly.

Owing to the special nature of the clan, the relations between its members were strictly of a family nature. The elections mentioned in the reply to question 1 referred only to the public functions in a municipality, namely, those of the magistrate, the treasurer, the chief of police and the public health officer. Although the Administering Authority endeavoured to show the indigenous population the advantages of the electoral system, it left them completely free to decide in their own way how those officials should be chosen. In every case the officials received confirmation of their appointment by the civil administrator, but were nominated as the population itself desired.

The meeting was suspended at 4:25 p.m. and was resumed at 4:55 p.m.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics) inferred from the special representative's remarks, first, that certain functions of the local administration were entrusted to the clan or tribe; and secondly, that a certain number of clan or tribal chiefs were elected to municipal posts.

districts administratifs sont répartis de la façon suivante: 1) le district des Mariannes du Nord, composé d'un groupe culturel; 2) le district des Carolines occidentales, composé des groupes culturels de Yap et des Palaus; 3) le district de Truk, composé d'un seul groupe culturel; 4) le district de Ponapé, qui comprend trois groupes culturels: les habitants de Ponapé, ceux de Kusaïe et les Polynésiens; 5) le district des îles Marshall, composé d'une seule unité culturelle.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) attire l'attention sur les paragraphes 3 et 10, page 118 du rapport annuel. Les termes de ces paragraphes, ainsi que le deuxième alinéa de la réponse à la question 1 (T/359), incitent le représentant de l'URSS à demander des précisions sur les fonctions dévolues aux tribus et aux clans. Existe-t-il des conseils de chefs ou des conseils d'anciens? Quelles sont les relations entre les membres de la tribu ou du clan? Les représentants de la population sont-ils élus à des postes dans le cadre de la tribu et du clan ou dans le cadre de la municipalité?

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) explique que la tribu et le clan sont des organisations de type familial; les membres d'un même clan sont tous parents; la différence essentielle entre le clan et la tribu est que cette dernière se compose généralement de plusieurs clans. Dans une municipalité ou dans une île, il y a en général plusieurs clans qui vivent côté à côté. Lorsqu'une municipalité est composée de plusieurs clans, certaines des fonctions publiques, telles que la répartition du travail, les pêcheries, la construction des canots, les approvisionnements, l'hygiène, peuvent être réparties entre les différents clans, chacun s'occupant d'une question particulière. Le paragraphe 10, cité par le représentant de l'Union soviétique, signifie que la coutume locale sera respectée par l'administrateur civil avec la seule réserve que le chef de la municipalité sera responsable du bon fonctionnement de l'organisation adoptée.

Etant donné la nature du clan, les relations entre ses membres ont un caractère strictement familial. Les élections dont il est fait mention dans la réponse à la question 1 concernent uniquement les fonctions publiques dans une municipalité, à savoir le chef de la municipalité, le trésorier, le fonctionnaire responsable de la police et le fonctionnaire responsable de l'hygiène publique. Bien que l'Autorité chargée de l'administration s'efforce d'enseigner aux autochtones les avantages du système électoral, elle les laisse libres de choisir à leur guise le mode de désignation des fonctionnaires. Dans tous les cas, les fonctionnaires reçoivent confirmation de leur nomination par l'administrateur civil, mais ils sont désignés selon les désirs de la population elle-même.

La séance est suspendue à 16 h. 25 et reprise à 16 h. 55.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) conclut des explications du représentant spécial que, d'une part, une série de fonctions relevant de l'administration locale sont confiées au clan ou à la tribu, et que, d'autre part, un certain nombre de chefs de clans ou de tribus sont élus aux fonctions municipales.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) stated that the conclusions drawn by the USSR representative were correct. He pointed out that in certain cases the officials were elected by the population, while in others, they were appointed by the civil administrator on the nomination and with the concurrence of the people; that depended on the degree of political development of the community concerned.

Mr. INGLÉS (Philippines) noted from the reply given to question 17 (T/359) that the Administering Authority had the intention of organizing regional bodies on an advisory basis which ultimately would be granted legislative powers. Thus, the Palau Congress had already been set up for the Western Carolines and an advisory body was being established for the Marshall Islands. As the special representative had stated that the people of the Northern Marianas were more developed than those of other regions, the Philippine representative wished to know if a similar body had been set up for the Northern Marianas and, if not, whether the Administering Authority intended to do so.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) explained that Saipan, which was the most populated island in the Northern Marianas with approximately 4,500 inhabitants, had a legislative council in which the officials of the various municipalities, numbering about a dozen, participated. The municipality of Saipan was composed of twelve wards, whose representatives, known as commissioners, met periodically with the civil administration officer to discuss problems which concerned them. The special representative felt that Saipan had achieved considerable progress in self-government. There were two islands to the north of Saipan where a certain number of inhabitants had settled, whose chief occupation was growing copra. They had their own magistrate and their own local government. Another group had settled in Tinian, an island with from 300 to 400 inhabitants, which had its own commissioner and its own local government. Similarly, the island of Rota, to the south of Saipan, which had a population of 700, also had its own municipal organization, its own magistrate and its own commissioner. The Administering Authority had not yet set up an advisory council for the Northern Marianas because no need for such a council had been felt. The islands were relatively sparsely populated, and although the inhabitants had certain common interests it had not been considered essential to establish a single regional advisory body. The special representative thought that an advisory body for the Northern Marianas would be established at the appropriate time, and in his opinion that time was not far off.

Mr. INGLÉS (Philippines) said that the reply to question 6 contained the text of the oath which had to be taken by any of the indigenous inhabitants who were employed by the Administering Authority. He wished to know whether the indigenous inhabitants employed by the Island Trading Company, a government-controlled corporation, had to take the same oath.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) did not think so. He would

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) déclare que les conclusions tirées par le représentant de l'URSS sont parfaitement exactes. Il tient à préciser que, dans certains cas, les fonctionnaires sont élus par la population, alors que, dans d'autres cas, ils sont désignés par l'administrateur civil, après avoir été proposés et agréés par la population: cela dépend du degré d'évolution politique de la communauté intéressée.

M. INGLÉS (Philippines) constate, d'après la réponse à la question 17 (T/359), que l'Autorité chargée de l'administration entend créer des organes régionaux dotés de fonctions consultatives, auxquels seraient ultérieurement confiés des pouvoirs législatifs. C'est ainsi que le Congrès des Palau a déjà été créé pour les Carolines occidentales et qu'un organe consultatif est en voie de formation pour les îles Marshall. Etant donné que le représentant spécial a déclaré que la population des Mariannes du Nord est plus évoluée que celle des autres régions, le représentant des Philippines voudrait savoir si un organe de ce genre a été créé pour les Mariannes du Nord et, dans la négative, si l'Autorité chargée de l'administration envisage de le faire.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) explique que Saipan, l'île la plus peuplée des Mariannes du Nord (4.500 habitants environ), a un Conseil consultatif aux travaux duquel participent les fonctionnaires des diverses municipalités, au nombre de douze. La municipalité de Saipan comprend douze circonscriptions: leurs représentants, appelés commissaires, se réunissent périodiquement avec le fonctionnaire de l'administration civile pour discuter avec lui des problèmes qui les intéressent. Le représentant spécial estime que Saipan a réalisé un progrès considérable dans la voie de l'autonomie. Au nord de Saipan se trouvent deux îles sur lesquelles se sont établis un certain nombre d'habitants, occupés principalement à produire du coprah. Ils ont leur propre administrateur et leur gouvernement local. Un autre groupe est établi à Tinian, île de 300 à 400 habitants, qui a son propre commissaire et son gouvernement local. De même, l'île de Rota, au sud de Saipan, qui a une population de 700 habitants, a sa propre organisation municipale, son administrateur et son commissaire. L'Autorité chargée de l'administration n'a pas, jusqu'ici, institué de conseil consultatif pour les Mariannes du Nord, la nécessité ne s'en étant pas fait sentir. Ces îles sont relativement peu peuplées et, quoique la population ait certains intérêts communs, on n'a pas estimé indispensable de créer un organe régional consultatif unique. Le représentant spécial pense qu'au moment voulu — et il croit que ce moment n'est pas très éloigné — un organe consultatif pour les Mariannes du Nord sera créé.

M. INGLÉS (Philippines) déclare qu'il résulte de la réponse à la question 6 que les autochtones employés par l'Autorité chargée de l'administration doivent prêter un serment dont la formule figure dans la dite réponse. Il voudrait savoir si les autochtones employés par la *Island Trading Company*, qui est une société relevant du gouvernement, sont tenus de prêter le même serment.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) croit savoir qu'ils n'ont

reply with certainty to that question as soon as he had obtained information on that point.

Mr. INGLÉS (Philippines) recalled that, over a period of more than a hundred years, the Trust Territory of the Pacific Islands had been occupied successively by Spain, Germany and Japan. He asked the special representative whether, as a result of such occupation, the indigenous inhabitants had achieved any progress in the political, economic, social and educational fields.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) replied that the Spanish, German and Japanese cultures had certainly left their mark on the indigenous inhabitants; the two former cultures had had only a slight effect but the third had had considerably more influence. The influence of the Spanish Catholic missionaries on the indigenous inhabitants had been excellent; the Germans had been chiefly concerned with establishing certain trade in their own interests; as for the Japanese, they had spread their language throughout most of the islands, and Japanese was certainly the most widely spoken language in the Territory. As they had possessed a large number of ships, the Japanese had been able to give the indigenous inhabitants the opportunity to travel from one island to another more frequently than the existing means of transport permitted. Moreover, the Japanese had established aerodromes and military defence bases on the Territory. Towards the end of the Second World War there had been more than 80,000 Japanese in the Pacific Islands. The indigenous inhabitants had learned their songs and dances and, under Japanese influence, had laid out many gardens around various buildings.

Replying to a question by Mr. INGLÉS (Philippines), Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) said that the Administering Authority intended to foster and develop the indigenous culture, which contained certain elements absorbed from foreign cultures. The Administering Authority also intended to foster local art and handicrafts.

Mr. INGLÉS (Philippines) pointed out that, in reply to question 4 (T/359), the special representative had stated that, when English became more universally used in the Territory, the Administering Authority would be better able to explain to the indigenous inhabitants the basic aims of the Trusteeship System and the way in which the American Administration worked. Mr. Inglés wondered whether it was really necessary to wait until English became more widely spoken in the Territory, and whether it would not be possible for the Administering Authority to have recourse to interpreters.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) admitted that that would be possible, but he emphasized the difficulties of such a solution. It was in the schools that the indigenous inhabitants were taught the meaning of independence and the position of their Territory. The teachers were given the training necessary for that purpose. The Administering Authority was not waiting until English became more widely known, but was regularly teaching the population about the various characteristics of the Trusteeship System.

pas à le faire. Il répondra avec plus de précision à la question du représentant des Philippines dès qu'il se sera informé à ce sujet.

M. INGLÉS (Philippines) rappelle que le Territoire sous tutelle des îles du Pacifique a été occupé successivement, au cours d'une période de plus de cent ans, par l'Espagne, l'Allemagne et le Japon. Il demande au représentant spécial si, du fait de ces diverses occupations, les autochtones ont réalisé un certain progrès dans les domaines politique, économique et social, ainsi que dans celui de l'instruction.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) répond que les cultures espagnole, allemande et japonaise ont certainement laissé leur empreinte sur les autochtones, les deux premières dans une très faible mesure, la troisième de façon bien plus considérable. Les missionnaires catholiques espagnols ont exercé une excellente influence sur les autochtones; les Allemands se sont surtout préoccupés de créer divers commerces dans leur propre intérêt; quant aux Japonais, ils ont répandu leur langue dans la plupart des îles et, aujourd'hui, le japonais est certainement la langue la plus parlée dans tout le Territoire. Disposant d'un nombre considérable de bateaux, les Japonais ont pu donner aux autochtones l'occasion de voyager fréquemment d'une île à l'autre, plus que les moyens de transport dont on dispose actuellement ne permettent de le faire. En outre, les Japonais ont établi sur le Territoire des aérodromes et des bases militaires de défense: vers la fin de la seconde guerre mondiale, plus de 80.000 Japonais se trouvaient dans les îles du Pacifique. Les autochtones leur ont emprunté leurs chants et leurs danses, et, sous leur influence, ont créé de nombreux jardins autour des divers bâtiments.

En réponse à une question de M. INGLÉS (Philippines), le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) déclare que l'Autorité chargée de l'administration entend conserver et développer la culture indigène, dont certains éléments ont été puisés à des cultures étrangères; elle encourage également l'artisanat et la fabrication de certains objets d'art local.

M. INGLÉS (Philippines) fait remarquer qu'en réponse à la question 4 (T/359), le représentant spécial a déclaré que, dès que l'anglais sera plus généralement employé dans le Territoire, l'Autorité chargée de l'administration pourra mieux expliquer aux autochtones les fins essentielles du régime de tutelle et le fonctionnement de l'administration américaine. M. Inglés se demande s'il est nécessaire d'attendre que l'anglais devienne la langue la plus parlée dans le Territoire et si l'Autorité chargée de l'administration ne pourrait pas avoir recours à des interprètes.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) admet qu'il serait possible de le faire, mais il souligne les difficultés que cette solution présenterait. C'est dans les écoles que l'on enseigne aux autochtones ce qu'est l'autonomie et qu'on leur explique quelle est la situation de leur Territoire. Les instituteurs reçoivent la formation nécessaire à cet effet. L'Autorité chargée de l'administration n'attend pas que l'anglais soit mieux connu: elle met systématiquement la population au courant des diverses caractéristiques du régime de tutelle.

Mr. INGLÉS (Philippines), having asked whether the figures mentioned in the reply to question 1 included the indigenous inhabitants on the administrative staff, Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) replied in the negative.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics) asked for clarification of the second paragraph of the reply to question 13. He wished to know what difference there was between military government and civil administration; he also asked what was meant by the words "indigenous personnel".

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) replied that the principal difference between the military and civil administrations lay in the authority from which they derived their powers. The extent of the powers of the military government depended principally upon defence needs; the civil administration of a Trust Territory derived its powers from the Charter of the United Nations and the Trusteeship Agreement. The Territory of the Pacific Islands had a civil government; however, certain positions were held by naval officers.

With regard to the words "indigenous personnel", they referred to the indigenous inhabitants and should therefore be corrected.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics), asked for further explanation of the organization of the existing administration and of the changes made when the military government of the Pacific Islands had been replaced by the civil administration.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) referred the USSR representative to the two charts on pages 11 and 12 of the annual report. The first of those charts showed the composition of the administrative staff and the second, the functions performed. At the time of the entry into force of the Trusteeship Agreement, on 18 July 1947, the incumbents in the various positions had, in general, been kept in office, but they had become civil officials.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics) asked if it was correct to conclude that the civil administration was made up of naval officers on active duty or in the reserve.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) said that that was only partly true. The most important positions were held by naval officers, but the number of civilians on the administrative staff was gradually increasing; for instance, the administration included an agricultural specialist, an entomologist, an officer of the quarantine service and others who were civilians. The majority of the teachers were civilians; the treasurer also was a civilian. The Administering Authority intended to replace gradually the military personnel with civilians.

Replying to a further question from Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics),

M. INGLÉS (Philippines) demande si les chiffres indiqués dans la réponse à la question 1 comprennent les autochtones faisant partie du personnel administratif.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) répond par la négative.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande des éclaircissements au sujet du deuxième paragraphe de la réponse à la question 13. Il voudrait savoir en quoi consiste la différence entre le gouvernement militaire et l'administration civile; il demande également ce qu'il faut entendre par les mots *indigenous personnel*.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) répond que la principale différence entre les administrations militaire et civile réside dans l'autorité dont elles tiennent leurs pouvoirs. L'étendue des pouvoirs du gouvernement militaire dépend principalement de la nécessité de se défendre; l'administration civile d'un Territoire sous tutelle tient ses pouvoirs de la Charte des Nations Unies et de l'Accord de tutelle. En ce qui concerne le Territoire des îles du Pacifique, il s'agit d'un gouvernement civil: cependant, certains postes sont actuellement occupés par des officiers de marine.

Pour ce qui est des mots *indigenous personnel*, ils ont trait à la population autochtone et il y a lieu de les rectifier en conséquence.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande plus de précisions sur la structure de l'administration actuelle, ainsi que sur les modifications survenues lorsque le gouvernement militaire des îles du Pacifique a été remplacé par l'administration civile.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) renvoie le représentant de l'URSS aux deux tableaux figurant aux pages 11 et 12 du rapport annuel. Le premier de ces tableaux indique la composition du personnel administratif et le second les fonctions exercées. Lors de l'entrée en vigueur de l'Accord de tutelle, le 18 juillet 1947, les titulaires des divers postes furent, d'une façon générale, maintenus dans leurs fonctions, mais ils devinrent des fonctionnaires civils.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande s'il est exact de conclure que l'administration civile est actuellement composée d'officiers de marine, soit de l'active, soit de la réserve.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) dit que cela n'est exact qu'en partie. Les postes les plus importants sont occupés par des officiers de marine, mais le nombre de civils faisant partie du personnel administratif augmente progressivement. C'est ainsi que l'Administration comprend un agronome, un entomologiste et un fonctionnaire des services quarantainiers ainsi que d'autres civils. Le corps enseignant est en majorité composé de civils; le trésorier est également un civil. L'Autorité chargée de l'administration entend remplacer progressivement le personnel militaire par des civils.

En réponse à une question complémentaire de M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) stated that, at a subsequent meeting of the Council, he would give the number of military and civilian employees on the administrative staff of the Territory.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics) asked who were the persons belonging to the municipal governments mentioned on page 87 of the annual report and how were they chosen.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) explained that, if the indigenous population consented, elections were held. Otherwise, the representative of the municipality was chosen by the inhabitants according to their ancient customs, and their choice was subsequently approved by the civil administrator. All the members of the municipality were permanent residents of the area.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics) wished to know how elections were held, in particular whether candidates were nominated. He also asked how many members of the municipality had been chosen by secret ballot.

Rear Admiral FISKE (Special representative for the Pacific Islands) remarked that it was difficult to reply to the question asked by the Soviet Union representative, in view of the fact that the Administering Authority was just instituting a system of representative government in the Territory. In most areas, the population did not understand the functioning of that system sufficiently well. Sometimes elections were held regularly; in certain municipalities, however, the population did not accept the electoral system and, in such cases, the civil affairs officer chose the chief of the clan or tribe, with the concurrence of the people. In other cases, the notables met in order to choose one of their number to represent them. Their choice was subsequently approved by the civil administration officer. In general, candidates were not nominated. The electoral system had been explained to the indigenous population about a year previously: it would become more widespread when the indigenous inhabitants realized the advantages which it offered. Until then various systems would be followed in the different areas of the Territory.

The special representative could not state the number of persons elected by secret ballot. He would have that information included in the subsequent annual report.

Mr. SOLDATOV (Union of Soviet Socialist Republics) pointed out that it would be of great assistance if that information could be supplied during the current session; that would make it possible to form a more accurate opinion of the system of administration of the Trust Territory, and to determine the degree of participation of the indigenous inhabitants in the various bodies which had been set up in the Territory.

The meeting rose at 6:10 p.m.

soviétiques), le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) déclare qu'il indiquera, au cours d'une séance ultérieure du Conseil, le nombre de militaires et de civils faisant partie du personnel administratif du Territoire.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) demande quelles sont les personnes qui font partie des municipalités dont il est question à la page 87 du rapport annuel et de quelle façon elles sont choisies.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) expose que, lorsque les autochtones y consentent, il est procédé à des élections; sinon, le représentant de la municipalité est choisi par les habitants selon leurs coutumes anciennes et leur choix est ensuite approuvé par l'administrateur civil. Tous les membres de la municipalité sont des résidents permanents de la région.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) voudrait savoir de quelle façon il est procédé à ces élections, et notamment si des candidats sont proposés. Il demande également combien de membres des municipalités ont été choisis au scrutin secret.

Le contre-amiral FISKE (Représentant spécial pour les îles du Pacifique) fait remarquer qu'il est difficile de répondre à la question posée par le représentant de l'Union soviétique, étant donné que l'Autorité chargée de l'administration vient à peine d'instituer dans le Territoire un système de gouvernement représentatif. Dans la plupart des régions, la population ne se rend pas suffisamment compte du fonctionnement de ce système. Parfois, des élections ont lieu régulièrement; cependant, dans certaines municipalités, la population ne consent pas à procéder à des élections et, dans ce cas, le fonctionnaire des affaires civiles désigne, de concert avec la population, le chef du clan ou de la tribu. Dans d'autres cas, les notables se réunissent afin de désigner l'un d'entre eux pour les représenter. Leur choix est ensuite confirmé par le fonctionnaire de l'administration civile. D'une façon générale, il n'est pas proposé de candidats. Le système électoral a été expliqué aux autochtones il y a près d'un an: il se répandra de plus en plus lorsque les autochtones se rendront compte des avantages qu'il présente. Jusque là, des procédures diverses seront appliquées dans les différentes régions du Territoire.

Le représentant spécial n'est pas en mesure d'indiquer le nombre de personnes élues au scrutin secret. Il fera figurer ce renseignement dans le prochain rapport annuel.

M. SOLDATOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne qu'il y aurait intérêt à disposer de ce renseignement au cours de la présente session: cela permettrait de mieux juger le mode d'administration du Territoire sous tutelle et de déterminer le degré de participation de la population autochtone dans les divers organismes existant dans le Territoire.

La séance est levée à 18 h. 10.